

Les informations de composition contenues dans ce document sont données dans le cadre des exigences associées à la réglementation (UE) 2015/830 modifiant le règlement CE 1907/2006 (REACH).

1 . Identification de l'article et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom du Produit: Acusat HydroEthanol

Description : Lingette non-tissée texturée imprégnée avec une solution hydro-alcoolique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit d'entretien sur base alcool.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: GEKATEX SA

181 rue Léon Beauchamps
59930 La Chapelle D'Armentières
FRANCE

Téléphone 00 33 3 20 17 97 00

Adresse E-mail contact@gekatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone INRS-ORFILA 00 33 1 45 42 59 59

2 . Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange (CE) 1272/2008

Dangers physiques Produit inflammable : catégorie 2.

Dangers pour la santé humaine Lésions oculaires graves/ irritation oculaire : Catégorie 2

Dangers pour l'environnement hors catégorie

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogrammes



GHS07



GHS02

Mention d'avertissement

H228 – Solide inflammable
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Mentions de danger

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Mentions de mise en garde

P502: Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage.

2.3 Autres Dangers

Aucun autre danger identifié dans l'état actuel de nos connaissances

3 . Composition / Informations sur les Composants

Seul les produits répondants aux critères de classification comme produit dangereux selon la CLP ("Classification Labelling and Packaging of substances and mixtures" / Regulation (EU) 1272/2008) sont repris dans les tableaux joints

3.1. Substances

Non Applicable. Ce produit est défini comme un mélange.

3.2. Mélanges

CAS Number	CE Number	Percentage	IUPAC Name	INCI Name	Classification CE1272/2008 ⁽¹⁾
64-17-5	200-578-6	> 67% & ≤ 77 %	Ethanol	Ethanol	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit.2, H319
67-63-0	200-661-7	< 4%	isopropanol	propane-2-ol	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit.2, H319 STOT SE3, H336

(1) : Libellés complets des classifications H et P présent au paragraphe 2

4. Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation massive. Consulter un médecin s'il apparaît des symptômes inhabituels.
Ingestion	Ne pas faire vomir, rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin et lui montrer l'étiquette.
Contact cutané	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés puis les laver avant de réutiliser. Consulter un médecin s'il apparaît des symptômes inhabituels.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Demander conseil à un centre antipoison ou à un toxicologue

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Tous les agents d'extinction sont autorisés: mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eventuellement et à cause de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (appareil de protection respiratoire autonome isolant) et des vêtements complet de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Eviter d'inhaler les vapeurs. Ventiler les locaux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres sections

/

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ne pas avaler
- Observer les réglementations de la protection du travail.
- Ne jamais ouvrir les emballages par pression
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, bien ventilé et frais.
- Conserver dans un local tempéré.
- Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Si une date de péremption est indiquée sur l'emballage, la respecter.
- Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants. Tenir à l'abri des sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

/

8. Contrôle de l'exposition / Protection Individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail :

Nom INCI	Nom IUPAC	VME(ppm)	VME (mg/m3)	VLE (ppm)	VLE (mg/m3)
Ethanol	Ethanol	1000	1900	5000	9500
isopropanol	propane-2-ol	400	980	400	1000

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Porter des gants de protection pour éviter les contacts directes avec le liquide d'imprégnation

Autre protection de la peau et du corps

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire équipé d'une cartouche adaptée.

9. Propriétés Physico Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Produits Imprégnés
Couleur	liquide : Incolore
Odeur	Alcool
Flash Point	Non pertinent
Fusion Point	Non pertinent
Limite d'explosivité Supérieur	Donnée non disponible
Limite d'explosivité Inférieur	Donnée non disponible
PH	No data available
Viscosité	Non Pertinent
Densité relative	Non Définie (liquide : 0.8586)
Autres Informations	Non Pertinent

9.2. Autres informations

/

10. Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse en cas d'usage et de stockage conforme

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir 10.1, 10.2 et 10.5

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Aucun en cas d'usage et de stockage conforme

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité à la dose d'emploi. Pour les métaux sensibles tels que l'aluminium, l'acier brut ou les alliages à base d'aluminium, il est préférable de tester sur une petite partie.

10.6. Produits de décomposition dangereux

A haute température, fumée et monoxyde et dioxydes de carbone et oxydes d'azote

11. Information toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

Toxicité aiguë Non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.

Toxicité des matières premières :

Nom INCI	Nom IUPAC	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalation	Espèces	Temps (h)
Ethanol	Ethanol	6200 mg/kg	-	-	Rat	N/D
Ethanol	Ethanol	-	15800 mg/kg	-	Lapin	N/D
Ethanol	Ethanol	-	-	30000 mg/l	Rat	4
isopropanol	propane-2-ol	4570 mg/kg	-	-	Rat	N/D
isopropanol	propane-2-ol	-	13400 mg/kg	-	Rat	N/D
isopropanol	propane-2-ol	-	-	25000 mg/l	Rat	6

Inhalation Non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.

Ingestion, aspiration Non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.

Contact cutané Non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.

Contact oculaire Non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucun

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agents de surface contenu(s) dans ce produit respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Aucunes données complémentaires disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas éliminer des déchets non-traités dans les égouts, à moins que ce ne soit en totale conformité avec les exigences des autorités locales de l'eau. Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU (UN number)

UN3175

14.2. Nom d'expédition des Nations unies (proper shipping name)

Solide contenant du liquide inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport (transport hazard classes)

Classe 4.1

14.4. Groupe d'emballage (packing group)

III

14.4.1 Inner Packaging

Sachets Tri-complexe: PETP corona treated / PETP metal / PE (Coex)

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

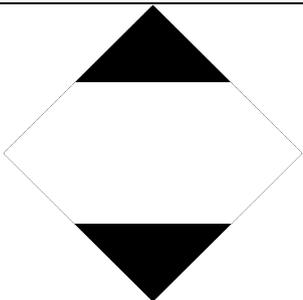
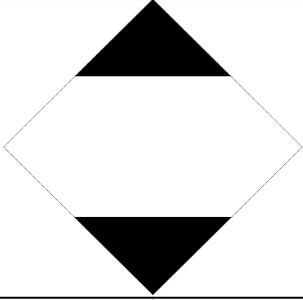
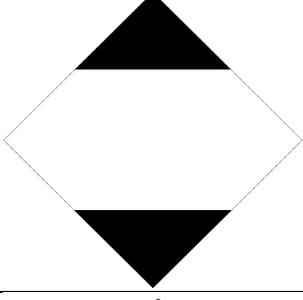
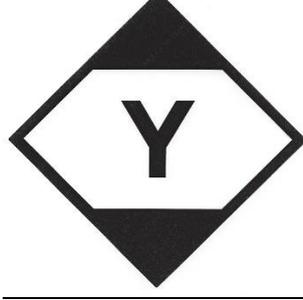
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun

GEKATEX déclare n'envoyer ce produit exclusivement qu'en Quantité Limitée ; dont voici l'étiquetage spécifique selon les différents modes de transports.

Information Réglementaires	Numéro ONU	Nom d'Expédition	Classe	Groupe de conditionnement	Etiquette
Classification ADR / RID	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (ethanol, isopropyl alcohol)	4.1	III	
Classification ADNR	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (ethanol, isopropyl alcohol)	4.1	III	
IMDG Classification	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (ethanol, isopropyl alcohol)	4.1	III	
IATA Classification	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (ethanol, isopropyl alcohol)	4.1	III	

15. Informations sur Réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (UE) 2015/830 (28 mai 2015) modifiant le règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les sections appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

16. Informations Supplémentaires

Les Informations données dans la Fiche d'Information de l'Article correspondent au maximum de l'état de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Les informations données sont conçues uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination et la libération de manière sûre et non comme une garantie ni comme spécifications de qualité. Ces informations ne se rapportent qu'à la matière spécifiquement désignée et elles peuvent ne pas être valables pour de telles matières utilisées en combinaison avec toute autre matière ou dans tout procédé ou si la matière est altérée ou transformée, à moins que cela soit spécifié dans le texte.

Fin de document